

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Aliette Rey-Marion – Economie Familiale (18_INT_232)

Rappel de l'interpellation

En date du 12 mai 2009, j'ai déposé une interpellation « Compétences au quotidien » demandant au Conseil d'Etat, par quatre questions, si ce dernier trouvait important, pour les jeunes, d'inclure une période, pour garçons et filles, d'économie familiale afin de donner des bases permettant d'organiser sa vie quotidienne au sein d'une famille, apprendre à gérer son porte-monnaie, apprendre le respect de l'écologie et l'économie, avoir des bases pour cuisiner et se nourrir sainement.

La réponse du Conseil d'Etat mentionnait que le Plan d'études romand (PER) comportait ce thème, mais que les directions d'établissement pouvaient s'en inspirer ou pas lors de l'élaboration du programme établi pour l'année en cours en tenant compte, entre autres, des disponibilités en locaux.

Le problème de l'obésité, récurrent et dont les membres du Conseil d'Etat sont conscients, mentionné dans mon interpellation de 2009, s'est accentué ces dernières années ce qui me pousse à déposer cette interpellation afin de poser quelques questions au Conseil d'Etat :

- 1. Y a-t-il un ou plusieurs établissements scolaires vaudois qui enseignent l'économie familiale ?*
- 2. Si oui, lesquels et de quelle façon ?*
- 3. Si non, pouvez-vous nous en expliquer les raisons ?*
- 4. Y a-t-il une volonté de la part du Conseil d'Etat d'instaurer une ou plusieurs périodes d'économie familiale dans le programme scolaire ces prochaines années ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses.

Souhaite développer.

(Signé) Aliette Rey-Marion

Réponse du Conseil d'Etat

1. Y a-t-il un ou plusieurs établissements scolaires vaudois qui enseignent l'économie familiale ?

Comme il a précédemment été répondu à la députée Aliette Rey-Marion en septembre 2009, le Conseil d'Etat estime que le Plan d'études romand (PER) intègre déjà de nombreuses compétences dans le domaine de la formation générale (identité, éducation à la santé et prévention, bien-être et santé en particulier), ainsi que dans celui de corps et mouvement, qui inclut une discipline commune aux sept cantons romands, l'éducation nutritionnelle (sens et besoins physiologiques, équilibre alimentaire).

Le Conseil d'Etat rappelle que l'économie familiale n'est pas imposée en tant que telle par le PER, mais y figure en tant que spécificité. En effet, lors de la rédaction du PER, il a été décidé que si au moins cinq cantons romands avaient la même discipline à la grille horaire, alors son contenu serait rédigé à l'échelle intercantonale. Ainsi, le canton de Vaud a participé aux travaux de rédaction de la discipline *Latin*, mais n'a pas pris part à ceux de la discipline *Économie familiale*. Le canton de Vaud n'enseigne pas cette « discipline », dont le contenu est cependant très proche de ce qui s'enseigne déjà, soit dans le cours d'éducation nutritionnelle, soit dans celui de géographie.

En principe, sauf éventuelles restrictions et/ou déficits d'infrastructure spécifique, tous les établissements scolaires secondaires disposent d'une (ou plusieurs) salle de cuisine équipée, ainsi que de locaux attenants (salle à manger, locaux de rangement/stockage, buanderie, etc.).

Au cycle 3, la quasi-totalité des établissements secondaires propose, au choix, l'éducation nutritionnelle ou les activités créatrices et manuelles (AC&M), en 9^e, 10^e et 11^e de la voie générale et, depuis peu, en 9^e de la voie pré-gymnasiale.

La dotation horaire est d'une période hebdomadaire annuelle, généralement convertie en deux périodes sur un semestre. Certains établissements ont modulé la répartition semestrielle, en alternant des séances de trois périodes groupées (avec partage du repas et rangements), ou encore des séances de deux périodes et des congés compensatoires (exemple mensuel : deux séances de trois périodes, une séance de deux périodes et un congé compensatoire, soit huit périodes d'enseignement).

2. Si oui, lesquels et de quelle façon ?

Comme mentionné dans la réponse à la première question, l'économie familiale n'est pas enseignée en tant que discipline dans le canton de Vaud. De plus, comme le souligne l'auteure de la présente interpellation, l'économie familiale est le moyen « *de donner des bases permettant d'organiser sa vie quotidienne au sein d'une famille* » : cet apprentissage relève ainsi plutôt de la responsabilité éducative des parents.

3. Si non, pouvez-vous nous en expliquer les raisons ?

L'économie familiale se décline, dans le domaine corps et mouvements (CM), sous un seul objectif au cycle 3 et se définit ainsi :

CM 37 – Opérer des choix en consommateur averti...

... en appliquant des techniques d'entretien et en utilisant des produits adéquats (composante 1),

... en triant les déchets et en étudiant les possibilités de recyclage (composante 2),

... en utilisant correctement divers appareils ménagers (composante 3),

... en analysant les critères qui influencent le choix de produits et les incidences

... qui découlent de ces choix (budget) (composante 4).

Les composantes 1 et 3 sont travaillées, en tout ou partie, dans le cours d'éducation nutritionnelle, et la composante 2 s'étudie en géographie.

La notion de budget, quant à elle, est traitée de manière transversale : les élèves sont régulièrement sollicités lors de l'élaboration de budgets, par exemple pour la mise sur pied d'une journée spéciale ou d'un camp.

Le Conseil d'Etat souhaite en outre rappeler que, suite à l'interpellation de la députée Catherine Labouchère – Comment aider les jeunes à gérer leur argent (17_INT_692, REP_643916), un groupe de travail a été mis en place et est en train de préparer des animations, sous la direction de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) et en collaboration avec le Centre social protestant (CSP).

Les intervenantes et intervenants du CSP pourront ainsi animer, dans les classes de 10^e et 11^e, des ateliers qui porteront sur les thématiques suivantes : élaboration d'un budget, prévention du surendettement, argent numérique, impôts, système économique suisse.

4. Y a-t-il une volonté de la part du Conseil d'Etat d'instaurer une ou plusieurs périodes d'économie familiale dans le programme scolaire ces prochaines années ?

Le Conseil d'Etat rappelle que la grille horaire des élèves de l'école obligatoire n'est pas extensible à l'envi. Ainsi, il n'envisage pas d'introduire de période d'économie familiale dans le programme des élèves, d'autant plus que l'école vaudoise intègre déjà de nombreux apprentissages similaires à ceux de cette « discipline ».

Si le cycle 3 propose des activités en éducation nutritionnelle, les approches dans les premiers cycles sont essentielles pour prévenir assez tôt les risques d'obésité, mais aussi pour informer et développer le goût et les sens (éducation sensorielle) des élèves sur les questions alimentaires, notamment les habitudes liées aux différentes cultures, locales ou internationales.

Néanmoins, soucieux de répondre à ces préoccupations de santé publique, de durabilité et de développement du goût et des sens, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) élabore actuellement un complément au plan d'études et un moyen d'enseignement de l'éducation à l'alimentation chez les élèves des cycles 1 et 2. Un groupe de travail, composé de collaboratrices et collaborateurs de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) et de la Haute école pédagogique vaudoise (HEP), réfléchit actuellement à ces différents aspects. Le projet, en cours de conceptualisation, s'inscrit dans les visées du domaine corps et mouvement du PER et a pour objectif, à travers des thématiques comme l'éducation sensorielle ou la pratique culinaire, de préparer les élèves à devenir des actrices et acteurs du monde de demain, ainsi que des citoyennes et citoyens responsables, autonomes et créatifs, capables de s'orienter dans la complexité alimentaire actuelle.

De plus, pour le cycle 3, l'introduction d'une à deux semaines d'économie familiale sous forme de camp en fin de scolarité est à l'étude.

Enfin, le Conseil d'Etat rappelle que l'Unité de Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) est mandatée pour développer un programme de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles (PAPAE). Ce programme vise à ce que chaque établissement offre un environnement favorable aux élèves en termes d'alimentation et d'activité physique (offre équilibrée au restaurant scolaire et autres points de vente, encouragement à la mobilité douce pour les trajets scolaires et au mouvement pendant les récréations, projets PSPS en lien avec l'alimentation et le mouvement). De plus, un groupe de travail à l'échelle du département se penche actuellement sur cette thématique.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 juin 2022.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

A. Buffat